

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 13/06/2019
 Extrait : 21/06/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 25
 Votants : 31

Délibération :
N° DEL_2019_074

OBJET :
 Demande de permis de construire -
 Isolation thermique par l'extérieur de l'École
 Saint Exupéry

Séance du 20 juin 2019

Étaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON,
 M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, Mme Corinne DOTTO, M.
 Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER,
 M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis
 FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET,
 Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle
 CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, M. Jean
 POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis
 VALENTE

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Philippe JASSERAND à M. Gérard OCTROY, M. Sébastien DUMAINE à M.
 Jean-Louis ROUSSET, Mme Virginie DELMARRE à Mme Martine HATTERER,
 M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Catherine TISSIER à Mme
 Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-
 Louis VALENTE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Rappel et références :

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. le Maire est chargé d'une manière générale d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier "de conserver et d'administrer les propriétés de la commune "
 Vu l'article L.2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le domaine public d'une collectivité est constitué des biens lui appartenant [...] qui sont affectés à un service public pourvu qu'en cas il fasse l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public

Vu La loi 2015-992 du 17 août 2015 modifiée relative à la transition énergétique,

Considérant que dans le cadre du programme ANRU de ré-aménagement du quartier du Grand Pont, les bâtiments ont reçu des traitements d'isolation thermique.

Considérant que la collectivité souhaite améliorer les qualités thermiques de ses bâtiments afin de réduire son impact environnemental, principalement en relation avec le chauffage et la consommation de fluides combustibles. Pour ce faire une opération est déjà en cours d'étude au niveau de la réhabilitation de l'école Jean Moulin. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée pour les travaux d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE).

Cette mission consiste en la réalisation d'études, de diagnostics et le suivi du chantier de façades, y compris les menuiseries extérieures.

Contenu :

Les travaux de l'opération « Isolation Thermique par l'Extérieur » doivent commencer au dernier trimestre 2019. La phase préparatoire nécessite la production d'un permis de construire avec un traitement administratif de 4 mois.

Les travaux doivent être réalisés en site occupé et seront gérés avec les moyens de protection adaptée en collaboration avec le coordonnateur « Sécurité Santé Travail » missionné.

Financier :

Les travaux d'isolation thermique par l'extérieur s'élèveront à 560 000,00 € TTC.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à déposer, au nom de la commune le permis de construire ci-dessus nommé puis à le signer,
- d'exécuter les pièces inhérentes aux demandes et instructions concernant le permis de construire.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise M. Le Maire à déposer, au nom de la commune le permis de construire ci-dessus nommé puis à le signer,
- exécute les pièces inhérentes aux demandes et instructions concernant le permis de construire.

Ont signé au registre tous les membres présents,
 pour copie conforme,
 Le Maire,
 Conseiller Départemental,
 Jean-Claude CHARVIN